



## Révision pension de reversion

Par **mavy**, le **16/03/2011** à **12:51**

Bonjour,

Je suis veuve depuis 2001 je perçois une pension de reversion du régime des salariés depuis 2003 à mes 55 ans. Depuis mai 2008 je perçois ma retraite personnelle des salariés (CRAM) et ma retraite complémentaire et j'ai conservé ma pension de reversion du régime des salariés, le montant a même été augmenté.

A ma grande surprise, en février 2011 ils me parlent de "révision de mon dossier" et m'ont réclamé mes notifications de retraite de 2008. Depuis ils me réclament 2 ans de trop perçu soit 5000 € et m'expliquent que je n'avais droit à rien à compter de mai 2008.

Suivant l'art.353.1.1 du CSS "le contrôle est supprimé dès lors que le bénéficiaire de la pension de reversion a fait liquider l'ensemble de ses retraites personnelles (base et complémentaire) ou de toute façon à 60 ans.

Tel est mon cas.

Ont-ils le droit de rouvrir le dossier 3 ans après et de me réclamer 2 ans de trop perçu ?

Ont-ils le droit de me supprimer cette reversion ?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **14:27**

La pension de reversion vient de quel régime ?

Par **mavy**, le **16/03/2011** à **14:51**

Par **kingdom**, le **26/05/2011** à **22:25**

bonjour,

voire pension peut être révisé si vous n'avez pas demandé toutes vos retraites (pas forcément 60ans). Avant cette révision avez-vous reçu un questionnaire concernant vos ressources? Quelles notifications vous ont-elles réclamées?

Oui ils ont droit de réviser et effectivement même de la supprimer si vous dépassez les plafonds! Vous devez saisir la commission de recours amiable en cas de désaccord, je vous conseillerai de prendre rendez-vous au plus vite avec un conseiller de cette caisse pour éclaircir cette situation